



Rouffach

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

*Spécialité
Production viticole, vinification et élevage
des vins*



Fonds social européen



Cfppa du Haut Rhin

8 aux remparts

68250 ROUFFACH

Tél : 03.89.78.73.07

Fax : 03.89.78.73.08

Email : cfppa.rouffach@educagri.fr

Site : www.rouffach.educagri.fr

BP REA

Spécialité Production viticole, vinification et élevage des vins

Objectif :

- **Permettre l'installation (personnes nées après le 1/1/1971) pour obtenir les aides à l'installation, les prêts bonifiés...**
- **Répondre aux multicompetences nécessaires à un futur chef d'entreprise**

Votre formation comporte 12 Unités Capitalisables :
10 UC Nationales de Qualification - 2 UC d'Adaptation Régionale (UCARE)

10 UC Nationales de Qualification

Les Unités Capitalisables Générales
--

UCG 1 : Connaissances et techniques liées au traitement de l'information

- Communication
- Mathématiques
- Informatique et technologie de l'information et de la communication

UCG 2 : Les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

- Sciences du vivant
- Caractéristiques des liens entre agriculture et société

Les Unités Capitalisables Professionnelles

UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

- Fonctionnement d'une exploitation agricole
- Diagnostic dans une perspectives de durabilité

UCP 2 : Les dynamiques sociales et professionnelles du territoire

- Les composantes du territoire
- Développement du territoire

UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation viticole

- Caractéristiques de l'emploi au sein de l'exploitation viticole
- L'organisation du travail dans une exploitation viticole

UCP 4 : Suivi administratif et gestion de l'exploitation viticole

- La gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation viticole
- Situation fiscale et juridique de l'exploitation viticole

UCP 5 : Commercialisation des produits de l'exploitation viticole

- Le marché
- La politique commerciale

UCP 6 : Le projet professionnel

- Projet d'installation : faisabilité et durabilité
- Projet de salariat : techniques de recherche d'emploi

Les Unités Capitalisables Techniques

UCT 1 : Conduite d'un atelier de production viticole

- Raisonnement et opérations de conduite de la vigne : itinéraire technique, travaux du vignoble
- Réglementation, analyse technico-économique

UCT 2 : Conduite d'un atelier de vinification et d'élevages des vins

- Opération de vinifications, d'assemblage, d'élevage et de conditionnement

UCARE –Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

2 UCARE

Thèmes des UCARE proposés par l'équipe pédagogique selon les spécificités régionales et les projets des stagiaires.

Vous pouvez être dispensés de certains modules de formation et obtenir certaines Unités Capitalisables par l'intermédiaire de la Validation d'Acquis Académiques

La formation est possible en 1, 2 ou 5 ans maximum (parcours individualisés)

La durée totale est de 1200 heures en centre + stage en entreprise

La formation est de niveau 4 - homologué par le Ministère de l'Agriculture

Conditions obligatoires Financement de la formation Rémunération du stagiaire

Conditions obligatoires pour une admission :

- avoir 18 ans
- **Si vous avez un diplôme ou avez suivi un cycle de BEPA ou une classe de second cycle** il faut : - Justifier d'1 an à **temps plein** (soit 1820 heures) d'expérience professionnelle **avant** l'entrée en formation **ou** la copie d'un contrat de professionnalisation à l'entrée en formation et à la fin des 24 mois une attestation de l'employeur qui stipule que vous avez bien suivi le contrat de professionnalisation sur 2 ans.
- **Si vous n'avez pas de diplôme** il faut : - justifier d'1 an à temps plein (soit 1820 heures) d'expérience professionnelle **dans** le secteur de la formation choisie.
ou
3 ans (soit 5460 heures) d'expérience professionnelle **hors** secteur de la formation choisie.

Financement de la formation et votre rémunération pendant la formation :

	Financement de la formation	Votre rémunération
Je suis salarié	- Fonds d'assurance formation	- Congé individuel de formation
Je choisis l'alternance	- Employeur (contrat de professionnalisation)	- Salaire de l'entreprise selon les barèmes en vigueur
Je suis demandeur d'emploi	- Conseil Régional d'Alsace (être résident en Alsace depuis plus d'un an)	- Assedic (PARE...)
Autres situations	A étudier individuellement (agefiph, armée, reconversion...)	

Le financement de la formation et de la rémunération au cours de la formation font l'objet d'une demande préalable à l'entrée en formation auprès des financeurs concernés.

L'obtention du BP REA Production viticole, vinification et élevage des vins passe par la validation d'Unités Capitalisables (UC) qui délimitent les connaissances et les savoir-faire à acquérir.